



Présents :

Nicolas Féraud, Président
Nicole Bonvin Clivaz, Vice-présidente
Laurent Bagnoud, Conseiller
Kevin Barras, Conseiller
Rose-Marie Clavien, Conseillère
Marielle Clivaz, Conseillère
Yvan Rion, Conseiller
Carine Vocat, Secrétaire communale
et 67 citoyennes et citoyens

PV N° 2 / 2021

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

M. Nicolas Féraud, Président, ouvre officiellement cette assemblée à 19h07 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et aux citoyens. Il constate qu'elle a été valablement convoquée, par affichage au pilier public, parution dans le bulletin officiel et invitation à tous les ménages. L'ordre du jour ainsi que tous les documents qui y sont liés sont disponibles sur le site internet communal.

Il remercie la présence des autorités judiciaires et bourgeoises, les députés et députés-suppléants, les délégués de l'ACCM, les réviseurs des comptes ainsi que le Directeur d'Oiken. Il excuse ensuite M. Nicolas Barras, Mme Romaine Duc-Bonvin, M. Christophe Cordonier, M. Charly Cottini, Mme et M. Ginette et Jean-Pierre Deleurant, M. Johnny Glettig, M. Alain Mittaz et Mme Valérie Pichard et M. Jean-Claude Zermatten.

Le Président présente l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 22 février 2021
3. Assainissement de Crans-Montana Énergies SA
4. Présentation des comptes 2020
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Approbation des comptes 2020 et décharge aux organes
7. Approbation du règlement sur l'attribution des subventions annuelles aux sociétés sportives et de loisirs
8. Approbation du règlement sur l'attribution des subventions annuelles aux sociétés culturelles
9. Divers

et désigne les scrutateurs soit MM. Hans Jörg Graber, Pierre-Yves Mérieult, Tarcis Ançay et Bruno Huggler. 67 citoyennes et citoyens sont dénombrés et s'expriment au moyen d'un bulletin de vote.

Il informe que M. François Fellay, Directeur d'Oiken, parlera de Crans-Montana Energies SA et qu'il doit ensuite se rendre auprès des citoyens de Lens et d'Icogne pour présenter cet assainissement. Aussi, le Président propose d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour et pose la question suivante : «Acceptez-vous l'ordre du jour tel que présenté avec une inversion entre les points 2 et 3 ?». **L'Assemblée accepte l'ordre du jour à l'unanimité.**

2. Assainissement de Crans-Montana Énergies SA

M. Nicolas Féraud explique que la société Crans-Montana Energies SA entre dans une phase importante et la question énergétique est plus que jamais d'actualité même si la loi sur le CO² vient d'être refusée. D'ici 2050, la Confédération entend ne plus émettre de gaz à effet de serre. C'est un engagement que les citoyens suisses ont pris lors de l'acceptation de la stratégie énergétique 2050. En 2030 déjà, la consommation d'énergie par personne et par an devra avoir diminué de 43% par rapport au niveau en l'an 2000 et la consommation d'électricité doit reculer de 13% sur la même période. Le Valais consomme, sans tenir compte de la grande industrie, 76% d'énergies non renouvelables contre 80% il y a quelques années. Certes des progrès sont faits mais le but est loin d'être atteint.

Les communes du Haut-Plateau, labellisées «Cité de l'Énergie» depuis 2008 ont été visionnaires lorsqu'elles ont créé Crans-Montana Énergies SA, selon décision des assemblées primaires de 2013. Elles ont investi très tôt en pensant aux besoins à venir et en installant les réseaux de chauffage à distance. Des solutions pour créer de la chaleur se concrétisent, notamment avec les futurs bains de Crans-Montana et des clients demandeurs d'énergie commencent à se présenter; les solutions sont donc présentes pour le court et le long terme.

Aujourd'hui, Crans-Montana Energies SA va passer en mains de professionnels pour concrétiser cela au travers d'une société détenue par les collectivités publiques car il ne s'agit pas d'abandonner l'argent investi.

La parole est cédée à M. François Fellay, lequel explique que les communes sont responsables de l'approvisionnement en énergie. Directeur d'Oiken et de Sogaval, il souligne qu'Oiken est le plus grand énergéticien du Canton, en mains de 24 communes-actionnaires réparties entre Salquenen et Conthey. Sogaval est la société qui développe et exploite les réseaux de chaleur. Quant à Crans-Montana Energies SA, elle développe les réseaux de chaleur sur les communes du Haut-Plateau.

En quelques chiffres :

- 67% en mains communales,
- CHF 10 Mios de valeur du réseau,
- CHF 12 Mios d'actifs dans la société,
- 7 actionnaires,
- 5'000 tonnes de CO² non émises par an,
- 2,5 Mios de litres de mazout économisés annuellement, ce qui représente un camion-citerne par jour ouvrable ou le volume d'une piscine olympique.

Les objectifs de la politique énergétique et climatique doivent être mis en œuvre par les communes.

En matière de réseaux, il faut comprendre :

- 1 centrale de chauffe aux pellets au Régent (800 kW),
- 2 centrales d'appoint (centre scolaire 1,7 MW et la Poste 900 kW),
- 6 KM de conduites posées,
- 2 boucles sur le Haut-Plateau (vallon du Zier et Montana-Randogne).

Pour demain, il convient :

- d'investir 25 Mios pour couvrir les futurs besoins,
- d'un retour à une situation équilibrée, 5 ans après la mise en service d'unités de production (4MV),
- de rechercher des solutions décentralisées.

M. François Fellay présente l'évolution de la courbe de puissance (en MW) afin d'atteindre les objectifs énergétiques, en commentant ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Il entretient ensuite sur les emprunts et prêts reproduits ci-dessous.

	A la charge des communes		Prêts postposés	TOTAL	Part
	Emprunt cautionné Assainissement	Abandon			
	11 000 000	1 550 000	450 000	12 550 000	
Crans-Montana	7 590 000	1 069 500	310 500	8 659 500	69%
Lens	3 190 000	449 500	130 500	3 639 500	29%
Icogne	220 000	31 000	9 000	251 000	2%

L'assainissement de Crans-Montana Energies SA se fera en plusieurs étapes :

0. Signature d'une lettre d'intention par tous les actionnaires.
1. Vente des actions FMV à Sogaval et des actions des triages forestiers aux communes.
2. Mesures d'assainissement par l'augmentation du capital-actions à CHF 2 Mios et reprise de la dette de CHF 11 Mios par les communes.
3. Vente des actions des communes à Sogaval (permis de construire).

Une convention sera établie avec les communes pour une participation aux futurs bénéfices de Crans-Montana Energies SA (achat des actions à un tarif indexé et contribution versée à l'énergie distribuée).

Au terme de sa présentation, M. François Fellay répond volontiers à toutes les interrogations.

Q : Mme Céline Duc Clivaz a retenu de la présentation un manque de production de chaleur et demande la réflexion qui a été faite à ce sujet.

R : A ce jour, il y a plus de production que de demande. Est étudiée cependant la possibilité de créer une centrale plus puissante avec du bois énergie (plaquettes et pellets). Multiplier des unités de centrales en périphérie n'est pas une solution, raison pour laquelle il faut se donner les moyens de créer une centrale de la bonne taille et au bon endroit.

Q : M. Louis Brouze demande si le bois produit du CO².

R : Il lui est répondu par la négative car le bois est considéré comme neutre et renouvelable.

Q : Mme Céline Mayer demande où sera située la centrale de production.

R : Elle sera localisée dans une zone industrielle ou mixte qui permettra d'acheminer le trafic des plaquettes ou pellets.

Q : M. Jean-Paul Tissières relève que les communes vont passer à la caisse dans le cadre de cet assainissement. Il demande si le prix de rachat des actions a déjà été fixé.

R : En effet, les communes passeront à la caisse sans contrepartie à court terme; cependant et comme discuté avec les trois Conseils communaux, Oiken s'engage à restituer ce montant dès que la société générera de la valeur. Ce n'est pas un don à fonds perdu mais un contrat; quant au modèle financier, il s'agit d'un modèle rentable qui permet de partager les risques. A ce stade, le prix des redevances n'est pas convenu et le sera au moment de la conclusion du contrat.

Q : M. Dominique Ayer souhaite savoir si, lors de la construction de la centrale, des unités annexes ont été prévues pour les cendres.

R : Il lui est répondu par la négative car l'existant sera exploité à savoir que les cendres seront transmises à l'UTO et que cela répond parfaitement aux besoins.

Q : Mme Céline Mayer demande à connaître la cadence de l'approvisionnement et son acheminement.

R : Cela dépendra de la situation de la centrale de production qui devrait se trouver en périphérie; il est relevé qu'à ce jour des camions circulent quotidiennement pour acheminer du mazout; la chaleur fossile (plaquettes produites localement) sera simplement remplacée par de la chaleur renouvelable. Finalement, l'acheminement se substituera au transport qui existe déjà aujourd'hui du fait que le bois remplacera le mazout. Il est souligné que d'ici 2050, il ne sera plus possible de s'alimenter par le gaz.

Q : La courbe des besoins semble exponentielle et M. David Barras souhaite connaître son hypothèse.

R : L'hypothèse est la fin de durée de vie des centrales avec le cadastre thermique. A terme, cette courbe va devenir linéaire du fait que l'efficacité du bâtiment est prise en compte.

Q : Comme tout est dimensionné par rapport à cette courbe, n'y a-t-il pas un risque de surcapacité.

R : Non, car le dimensionnement des centrales se réalisera en fonction de la demande.

Retenu pour la même présentation sur les communes voisines de Lens et Icoigne, M. François Fellay confirme qu'une séance d'information aura lieu ultérieurement où il sera répondu à toutes les interrogations. Chaleureusement remercié, il quitte la séance sous les applaudissements.

M. Yvan Rion, Conseiller communal et responsable des finances publiques, apporte quelques compléments concernant l'aspect financier en relation avec la Commune de Crans-Montana. Découlant des décisions des assemblées primaires de décembre 2014, l'engagement effectif au 31 décembre 2020 représente 69% de CHF 13 Mios soit CHF 8,970 Mios pour Crans-Montana.

<u>Situation au 31.12.2020</u>		<u>Provision au 31.12.2020</u>	
Prêt postposé	Mios 1,380	Prêt postposé	Mios 1,380
Prêts cautionnés	<u>Mios 7,590</u>	Prêts cautionnés	<u>Mios 2,985</u>
Total	Mios 8,970	Total	Mios 4,365

Finalement, le Président retient quelques points importants concernant Crans-Montana Energies SA :

- les communes du Haut-Plateau ont su prendre les devants et ont investi pour relever les défis énergétiques,
- Crans-Montana Energies SA passe aujourd'hui par une phase obligatoire d'assainissement,
- l'argent investi par les collectivités n'est pas perdu,
- le retour sur investissements est à venir,
- l'approvisionnement non carboné sera assuré aux habitants en station comme sur le coteau,
- les professionnels, à savoir Sogaval, fournira aux habitants l'énergie renouvelable correspondant à leurs besoins,
- les intérêts des communes seront défendus.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 22 février 2021

Le Président résume les points principaux traités lors de la dernière assemblée, précisant que ce document a été rendu disponible sur le site internet le 8 avril 2021, dès son approbation par le Conseil communal à la mi-mars 2021.

Il rappelle qu'un citoyen avait demandé l'enregistrement de la totalité de l'assemblée pour que les propos soient retranscrits mot pour mot. Cette proposition a fait l'objet d'une consultation auprès des partis politiques et la majorité d'entre eux l'a jugée inutile; elle a également été discutée au sein du Conseil communal. En finalité, il a été décidé de ne pas modifier le mode de fonctionnement pour cette assemblée et d'étudier les possibilités d'amélioration en vue d'une analyse prochaine par le Conseil.

Le Président demande si quelqu'un souhaite sa lecture intégrale.

Comme il est renoncé à cette dernière, il pose la question suivante : «*Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana du 22 février 2021 ?*». **Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 66 oui, 0 non et 0 abstention.**

4. Présentation des comptes 2020

M. Nicolas Féraud relève que la Commune a une très bonne santé financière avec une marge d'autofinancement de CHF 20,1 Mios. Le Covid-19 ne se fait pas encore ressentir dans les finances, hormis la dépense de CHF 2,4 Mios pour soutenir l'économie et l'achat de masques de protection. Il faut savoir qu'il y a toujours un décalage entre les comptes et les rentrées fiscales.

M. Yvan Rion présente et commente les différents comptes et indices.

4.1. Aperçu du compte administratif

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charges financières	86'735'285.46	76'452'200.00	80'084'221.70
Revenus financiers	92'169'988.60	75'513'900.00	85'747'171.75
Excédent de revenus	5'434'703.14		5'662'950.05
Excédent de charges		938'300.00	
Amortissements ordinaires	14'703'207.01	15'962'000.00	14'371'729.38
Marge d'autofinancement	20'137'910.15	15'023'700.00	20'034'679.43
Investissements nets	18'968'191.81	22'663'000.00	14'204'983.38
Excédent de financement	1'169'718.34		5'829'696.05
Insuffisance de financement		7'639'300.00	

4.2. Aperçu du fonctionnement

	Charges 2020	Revenus 2020
CHARGES DE PERSONNEL	9'726'872.12	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	16'892'028.01	
INTÉRÊTS ET PROVISIONS	3'478'000.56	
AMORTISSEMENTS	16'846'766.24	
<i>Amortissements financier</i>	2'143'559.23	
<i>Amortissements administratif</i>	14'703'207.01	
CONTRIBUTIONS VERSÉES	3'116'736.75	
DÉDOMMAGEMENTS VERSÉS	18'492'385.40	
SUBVENTIONS VERSÉES	12'768'255.66	
FINANCEMENTS SPÉCIAUX	5'255'641.72	
IMPUTATIONS INTERNES	158'599.00	

IMPÔTS		72'198'324.19
PATENTES, CONCESSIONS		536'441.63
REVENUS DES BIENS		3'121'054.22
CONTRIBUTIONS PERÇUES		12'651'459.35
RECETTES PERÇUES		1'623'159.80
DÉDOMMAGEMENTS PERÇUS		111'209.90
SUBVENTIONS PERÇUES		294'877.75
FINANCEMENTS SPÉCIAUX		1'474'862.76
IMPUTATIONS INTERNES		158'599.00
Total des charges et des revenus	86'735'285.46	92'169'988.60
Excédent de revenus	5'434'703.14	

Il détaille ensuite les revenus provenant des impôts, notamment ceux des personnes physiques, les forfaits, les personnes morales, les gains immobiliers, les successions et donations, les impôts fonciers et les autres impôts.

Sont également portés à la connaissance de l'assemblée les éléments exhaustifs qui constituent les revenus à savoir les impôts, les patentes et concessions, les revenus des biens, les contributions perçues, les recettes perçues, les dédommagements perçus, les subventions perçues, les financements spéciaux ainsi que les imputations internes.

4.3. Aperçu des investissements

	Dépenses 2020	Recettes 2020
ADMINISTRATION	2'883'457.31	35'120.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	142'026.79	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	241'079.95	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	2'090'227.05	
SANTE	28'220.95	
PRÉVOYANCE SOCIALE	1'592'612.16	66'975.95
TRAFIC	7'854'618.60	894'598.40
SERVICES PUBLICS ET AMÉNAGEMENTS	4'992'510.45	183'100.10
ÉCONOMIE PUBLIQUE	391'379.00	68'146.00
FINANCES ET IMPÔTS	4'295'489.03	4'295'489.03
Total des dépenses et des recettes	24'511'621.29	5'543'429.48
Excédent de dépenses		18'968'191.81

Les investissements et marges d'autofinancement de 2017 à 2020 sont présentés de même que le bilan comparé 2020/2019, les services publics (qui devraient s'autofinancer) et l'évolution des dettes.

4.4. Engagements hors bilan

CMA SA	13'456'425.00
Usine de Traitement des Ordures	12'671'193.00
Crans-Montana Energies SA	7'590'000.00
Association Beaulieu	1'463'106.00
Technopôle Sierre SA	1'383'862.00
Crans-Montana Tourisme & Congrès	620'256.00
Ecole Suisse de Ski Crans-Montana	125'000.00
Alpage de Mondralèche	83'000.00
Total	<u>37'392'842.00</u>

4.5. Aperçu des indicateurs financiers

	Comptes 2019	Comptes 2020	Moyenne
Degré d'autofinancement	141.0%	106.2%	121.1%
Capacité d'autofinancement	24.2%	22.2%	23.2%
Taux des amortissements ordinaires	10.1%	10.0%	10.1%
Endettement net par habitant	-1'139	-1'626	-1'382
Taux du volume de la dette	71.0%	67.0%	68.9%

M. Yvan Rion remercie l'ensemble des collaborateurs, particulièrement ceux du service des finances. Il est remercié à son tour par le Président pour ses explications et ouvre la discussion.

Q : M. Francis Schraner revient sur le déficit du service de la voirie et souhaite en connaître le détail; il demande également si les citoyens ont tort d'être aussi disciplinés.

R : Le Président confirme qu'une analyse totale du fonctionnement des déchetteries sera faite, relevant que les habitants, bien que félicités, séparent trop bien leurs déchets. Il souligne, qu'en collaboration avec les communes voisines, des balances seront installées dans les centres de tri pour ainsi contrôler les kg amenés par les habitants (système de carte) et permettre une facturation si nécessaire. M. Yvan Rion poursuit en détaillant poste par poste les coûts de ce compte déficitaire.

5. Rapport de l'organe de contrôle

Madame Anne-Laure Rey procède à la lecture du rapport succinct, document à disposition de l'assemblée, et rappelle les responsabilités du Conseil communal et du réviseur avant de recommander l'approbation des comptes annuels soumis.

Comme il n'y a pas de question, le Président remercie les réviseurs pour le travail accompli, leurs conseils avisés et souligne les bonnes relations entre la Commune et le pool de révision.

6. Approbation des comptes 2020 et décharge aux organes

À l'unanimité, le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2020. M. Nicolas Féraud soumet la question suivante : «*Acceptez-vous les comptes 2020 de la Commune de Crans-Montana qui présentent au bilan une fortune nette de CHF 136'557'267.98; au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 20'137'910.15 et aux investissements un montant net de CHF 18'968'191.81 ?*». **Les comptes 2020 sont approuvés par 66 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le Président soumet ensuite la question suivante : «*Acceptez-vous de donner décharge aux organes responsables pour leur activité durant l'exercice 2020 ?*». **La décharge est accordée par 67 oui, 0 non et 0 abstention.** L'assemblée est remerciée pour sa confiance.

7. Approbation du règlement sur l'attribution des subventions annuelles aux sociétés sportives et de loisirs

Le Président rappelle que parmi les documents qui ont été remis à l'Assemblée se trouvent dans leur intégralité les deux règlements qui sont soumis ce soir pour approbation. Il s'agit des règlements qui cadrent les subventions de la Commune de Crans-Montana aux sociétés sportives et de loisirs d'une part et aux sociétés culturelles d'autre part.

Il explique qu'au début de la législature 2017, le Conseil communal a décidé de verser les subventions sur la base des subsides accordés en 2016 par les anciennes communes de

Chermignon, Montana, Randogne et Mollens. Cette décision visait à pérenniser les sociétés locales et c'était aussi une manière de respecter les engagements pris par les autorités des quatre communes précitées.

Les commissions «sports et loisirs» et «culture», sous le pilotage de M. Laurent Bagnoud, Conseiller communal, ont procédé à la rédaction du projet des règlements. Il est chaleureusement remercié pour l'excellent travail accompli, de même que les membres de ces deux commissions.

Diverses approches ont été étudiées pour élaborer ces règlements. Un système basé sur la pondération de critères, soit l'attribution de points, a été retenu. Ce système incitatif garantit une équité de traitement et permet une proximité avec les sociétés, en plus d'être transparent, juste et respectueux des engagements passés (pas de baisse des subventions). Il est précisé que le Conseil communal se réserve, si nécessaire, le droit de piloter l'attribution des moyens au cas par cas.

Ces règlements se présentent comme suit :

- Préambule : les objectifs et les définitions.
- Chapitre 1 : l'éligibilité aux subventions.
- Chapitre 2 : les procédures de demande et d'attribution.
- Chapitre 3 : l'autorité de décision et recours.
- Chapitre 4 : les montants attribués.
- Dispositions générales et transitoires.

Ces règlements ne concernent pas les manifestations ou événements ponctuels mais uniquement les subventions versées aux sociétés locales.

Le Président souligne que, durant les deux années de Covid, les montants prévus ont été alloués aux sociétés et que, lorsque la situation s'est avérée nécessaire, une aide supplémentaire a été apportée.

Ces deux règlements ont été présentés et discutés avec les sociétés locales lors des séances plénières et validés par le Conseil communal lors de sa réunion du 12 décembre 2017, pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2018. S'ils sont approuvés ce jour, ils seront soumis au Canton pour homologation par le Conseil d'État.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote et pose la question suivante : «*Acceptez-vous le règlement pour l'attribution des subventions annuelles aux sociétés sportives ou de loisirs ?*». **Le règlement est accepté par 56 oui, 0 non et 0 abstention.**

8. Approbation du règlement sur l'attribution des subventions annuelles aux sociétés culturelles

Le Président passe à la deuxième question : «*Acceptez-vous le règlement pour l'attribution des subventions annuelles aux sociétés culturelles ?* ». **Le règlement est accepté par 67 oui, 0 non et 0 abstention.**

9. Divers

9.1. Taxe de Promotion Touristique

M. Nicolas Féraud informe qu'en raison du retard pris par le Canton pour l'homologation du nouveau règlement, approuvé par l'Assemblée primaire le 31 août 2021, son entrée en vigueur est repoussée au 1er janvier 2022; l'actuel règlement fait donc foi jusqu'à cette date.

9.2. Expo itinérante

Installée dans les rues de Mollens, le Président invite l'assemblée à visiter l'expo itinérante de M. Bertrand Rey.

9.3. Bunia d'Orient

Mme Nicole Bonvin Clivaz, Vice-présidente et en charge du dicastère domaine public explique que le bunia d'Orient colonise les prairies, jardins et bords de routes, raison pour laquelle il est urgent et de la responsabilité de chacun de l'éradiquer, invitation qu'elle lance à l'assemblée; cela permettra notamment de préserver le fourrage du bétail. La diffusion d'une courte vidéo présente cette plante et la manière de l'éliminer. Des bennes sont à disposition de la population sur le territoire. Un cours gratuit sur les herbes envahissantes sera donné par les spécialistes de Finges le 4 septembre prochain.

I : Ayant collaboré à l'élaboration des deux règlements précités, M. Sébastien Crettol remercie M. le Conseiller communal Laurent Bagnoud pour son dynamisme, collégialité et disponibilité et relève qu'il mérite les applaudissements de l'assemblée, qui s'exécute.

Q : En ce qui concerne la mobilité, M. Dominique Debons constate la gratuité des transports depuis la Combaz et demande dès lors pourquoi cette dernière ne concerne pas Mollens.

R : Le Président explique que la gratuité concerne pour l'heure le Haut-Plateau et prend note de sa remarque.

Q : M. Raphy Clivaz porte une affection particulière au bisse du Tsittoret et à son entretien, joyau connu et reconnu ici et notamment ailleurs. Quelque 50'000 personnes le fréquentent annuellement et ce chiffre augmente vu les navettes gratuites jusqu'aux caves de Colombire. Il donne ensuite lecture intégrale de «la plainte du bisse» qui reçoit les acclamations de l'assemblée.

R : Le Président confirme qu'une attention particulière est portée à l'entretien des cours d'eau.

I : M. David Vocat remercie tous les membres de l'actuel et de l'ancien Conseil pour leur engagement et investissement envers toute la population, dans les bons comme dans les moments difficiles, faisant référence aux masques distribués et à la carte prepaid offerte; il informe être fier de faire partie de la Commune de Crans-Montana et est chaleureusement ovationné.

Q : En parcourant le dernier Vue d'Ensemble, M. Bernard Fogoz a lu qu'il était tendance de réduire l'éclairage public. Or, des travaux ont actuellement lieu sur la route de Tsampriman et il semblerait que des lampadaires soient rajoutés.

R : Le Président en prend note.

Q : Lors d'une précédente assemblée primaire de la Commune de Mollens, il avait demandé s'il était possible de venir de Côtablo au village sans emprunter la route. Il lui avait alors été répondu qu'un trottoir ou petit sentier serait créé. Il demande dès lors où en est ce dossier.

R : Le Président confirme la dangerosité de l'endroit et invite le service concerné à se pencher sur cette question pour ainsi trouver des solutions.

Q : Se baladant régulièrement en direction de Cordona, il regrette de constater que le chemin des Clévettes est fermé tant l'hiver que l'été.

R : La Vice-présidente confirme que ce chemin a été fermé pour des raisons sécuritaires du 15 décembre au 15 avril. Un berger de la région élève des patous, chiens gardiens de troupeaux protégés par la Confédération pour la lutte contre le loup. Une rencontre aura prochainement lieu avec ledit berger pour trouver ensemble une cohabitation (pose de palissades, balisage, chemin alternatif) et ainsi permettre la réouverture de ce chemin.

Q : M. Philippe Duc rappelle que Crans-Montana est labellisé cité de l'énergie. Il demande au Conseil de veiller à ce que le plan d'assainissement de Crans-Montana Energies SA soit

bien ficelé par crainte de surendettement et invite ce dernier à intégrer cette réflexion dans la poursuite de ce dossier. Au travers d'une métaphore il espère que le vrai moteur présenté correspondra à la belle carrosserie décrite. Il est primordial que toutes les conditions soient réunies afin que la nouvelle société soit pérenne. Il se réjouit de participer à la séance d'information précédemment annoncée.

R : Le Président le rassure, soulignant qu'il sera tenu compte de ces préoccupations dans les réflexions et analyse et qu'il sera bien évidemment répondu exhaustivement à toutes les interrogations lors de la présentation de ce dossier à la population.

Q : M. Claude Savoy demande si l'instauration d'un Conseil général est un sujet d'actualité au Conseil.

R : Le Président lui répond par la négative car la votation a eu lieu à la fin juin 2020 avec le résultat que chacun connaît; il appartient aux partis politiques de réactiver ce dossier.

R : En tant que Présidente de parti, Mme Céline Duc Clivaz informe que l'ouvrage est sur la table et que la démarche sera relancée.

Q : M. Cédric Vocat relève que les communes n'ont plus de représentant à CMA SA et souhaite savoir si le Conseil entend rester passif ou actif.

R : Le Président souligne que la Commune souhaite faire de la représentation et non de la figuration et a donc informé CMA SA. Dès que certains problèmes seront réglés (conventions signées, entente sur le site des Barzettes, parking du Signal) Crans-Montana intégrera volontiers le Conseil d'administration de CMA SA.

Q : Ayant participé au nettoyage de printemps initié par Finges, il a malheureusement constaté des endroits jugés déplorables qu'il a dénoncés; aussi, il propose annuellement la mise sur pied d'une ou deux journées de nettoyage avec la population qui se termineraient par un moment convivial comme une fête villageoise.

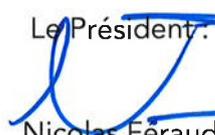
R : Le Président prend note de cette suggestion.

Q : M. Daniel Pache demande des nouvelles du dossier ALRV situé à l'Aminona.

R : Le Président souligne que ces dernières semblent encourageantes car ALRV a fait un énorme travail de mise à jour des plans correspondant aux normes actuelles et volontés hôtelières du moment. Ce dossier est entre les mains du Canton pour préavis et une réponse, qui pourrait être positive, devrait tomber durant cet été. Il est précisé qu'ALRV a 4 mois pour poser les garanties financières auprès d'un établissement bancaire suisse. S'il devait y avoir de nouvelles mises à l'enquête, ce projet s'arrêterait là. Si les garanties devaient ne pas être déposées, la décision de stopper ce dossier serait alors vraisemblablement prise.

Avant de remercier les citoyennes et citoyens pour leur confiance et participation, le Président invite l'Assemblée à installer l'application communale sur son smartphone et à consulter régulièrement le site internet communal pour ne rater aucune information.

Il clôt l'Assemblée à 21h30.

Le Président : 
Nicolas Féraud

La secrétaire : 
Carine Vocat



Crans-Montana, le 15 juin 2021.